

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 25 mai 2020

19h00

Présents : Adeline BOURSIER, , Régine COHAS , Baptiste DELHOMME, Stéphane DUCHEZ, Jacques FORAISON, Maximilien GARIN, Marie-Anne GIBERT, Thierry GOUBY, Jean François GRANGE, Nicolas JOUIN, Marie Claude MASSACRIER, Odile MOLLE, Marion NOYEL, Didier ROCHIGNEUX, Sandrine SEFERIAN

Suite à la situation de dé confinement et aux règles sanitaires en vigueur, le conseil s'est tenu à la salle des fêtes de la commune et le nombre de place pour le public a été limité à 15 personnes.

Secrétaire de séance : Jacques Foraison

M. Thiery Gouby, Maire sortant, procède à l'appel des élus. Il explique la présence de M. Duchez Stéphane suite à la démission reçue de M. Jérôme TARDY. Conformément à la procédure validée par la sous-préfecture, il a fait appel au suivant de la même liste. Après une réponse négative de Mme Veluire 3^{ème} de la liste, M. Stéphane Duchez 4^{ème} de la liste a accepté de participer au conseil municipal. Il lui souhaite la bienvenue. Il constate que tous sont présents et cède la parole au doyen de l'assemblée M. Jacques Foraison.

1. Election du maire.

M. Jacques Foraison après un petit mot d'accueil procède à l'élection du Maire. Un seul candidat est déclaré : M. Thierry Gouby

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	2
------	------	----	--------	---	------	---

A l'issu du scrutin M. Jacques Foraison déclare M. Thierry Gouby élu maire et lui cède la parole. Voici le discours prononcé par M. Thierry Gouby à l'issue de son élection en tant que Maire :

Merci

Remerciement à l'équipe sortante et à mes prédécesseurs, la démocratie se poursuit avec des choix et des actions qui s'inscrivent dans la durée. Nous sommes de passage au service de nos concitoyens.

Merci particulier à Denis Brejon, Alexis Charlin, Christian Plagne, Magali Chaize et Jérôme Tardy pour leur engagement au cours du précédent mandat.

Les dossiers ont avancés grâce à eux et notamment à leur état d'esprit de vouloir faire au mieux en équipe.

Merci aux agents communaux et à ceux de Loire Forez Agglomération qui m'ont accompagnés et vont encore le faire...

Remerciement aux électeurs qui nous font confiance : 4 votes favorables en 3 mandats en ce qui me concerne. Ceci m'incite à poursuivre en tenant compte de l'expérience, mais aussi en conservant une part de doute. Animer une équipe c'est lui donner vie, c'est ce à quoi je vais continuer à m'employer.

Merci aux Marcilloises et Marcillois qui chaque jour lors de rencontres me soutiennent, m'interpellent et avec qui, même si certaines situations peuvent être tendues, partage mon quotidien celui de vivre à Marcilly le Châtel.

Enfin merci à Emilie, Christophe, Magali et Alexis et qui nous ont accompagnés lors de la préparation de l'élection.

Il me semble avoir perçu lors de la campagne un souhait de plus intégrer les habitants dans les décisions. Hélas parfois lors de réunion publique peu de monde se déplace, cela reste cependant de notre responsabilité. Ainsi nous y travaillerons.

Ce mandat commence dans un contexte particulier qui a fait que le précédent mandat a duré plus longtemps que prévu... Le covid 19 est toujours présent et les relations entre les uns et les autres s'en trouvent modifiées. La relation à l'autre est différente. On constate que l'Homme vit en société et que le temps de la solitude du confinement n'est pas son mode de vie souhaité.

Pourtant la dimension rurale de la commune nous permet de percevoir l'intérêt d'un aménagement champêtre partagé. Sans nul doute les élus que nous sommes auront à cœur de protéger cet espace de vie.

Equipe

L'équipe municipale renouvelée que j'ai la chance d'animer est composé de 15 membres dont 40% sont de nouveaux élus (6 nouveaux membres). Cette équipe à une moyenne d'âge de 46 ans. Bienvenue aux nouveaux élus, et merci à tous de participer à cette aventure de gestion communale à vivre ensemble pendant 6 ans.

Des envies sont là, des projets sont en attente, d'autres sont à finir, et il faudra aussi penser l'avenir au-delà de notre mandat.

Une seule équipe compose maintenant le conseil, après 2 listes candidates, je souhaite que les personnes en responsabilité que nous sommes, puissent travailler ensemble. La différence est fondamentale, nous sommes 15 membres différents d'un même conseil et chacun doit pouvoir exprimer son opinion et participer à la décision.

La décision une fois prise, doit être portée en équipe. Une équipe, c'est travailler en confiance pour s'aider à produire le meilleur.

La société évolue et nous devons y participer. L'agglomération Loire Forez, le département, la région sont des partenaires complémentaires à notre vie locale, notre participation y est vitale pour être en phase avec les évolutions. Toutes les solutions ne sont pas forcément à définir au niveau local, mais elles ne peuvent être prises sans une concertation locale.

Je me permets de rappeler quelques lignes de notre profession de foi

Être élu c'est...

Etre au service des habitants de la commune

Aider à vivre ensemble en étant à l'écoute chaque jour

Penser l'avenir sans oublier le passé et l'histoire qui font la richesse de notre patrimoine

Dépenser raisonnablement dans des projets structurants au service de tous

Savoir dire non à l'intérêt personnel ou de quelques-uns, savoir faire des choix, gérer le budget communal avec attention

Etre capable de comprendre la différence de points de vue, ne pas toujours être d'accord, pouvoir le dire

Représenter les habitants dans différentes structures intercommunales, syndicats...

Savoir rendre compte des décisions prises et les expliquer

Etre un habitant de Marcilly le Châtel et prendre plaisir à vivre avec ses concitoyens.

Alors ensemble, en route pour ce nouveau mandat.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose un nombre de 3 adjoints.

VOTE	POUR	15	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

3. Election des adjoints.

Monsieur le Maire propose la liste suivante pour les 3 postes d'adjoints :

1^{ère} adjointe Mme Odile Molle, 2^{ème} Adjoint, M. Jacques Foraison, 3^{ème} Adjointe Mme Sandrine Séférián

VOTE	POUR	15	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Monsieur le Maire déclare Mme Odile Molle, M. Jacques Foraison et Mme Sandrine Séférián élus adjoints.

Odile Molle adjointe remercie le Conseil pour la confiance accordée. Elle précise que la mission d'un adjoint est certes plus prenante mais qu'elle espère avant tout un travail d'équipe avec concertation et implication de l'ensemble du Conseil Municipal. Message approuvé par les 2 adjoints.

4. Lecture de la charte de l' élu local.

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l' élu local puis remet un exemplaire à chaque membre du conseil municipal complété par les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux.

Charte de l' élu local

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

5. Compte rendu des décisions prises par le Maire pendant la période transitoire.

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions prises pendant la période transitoire due à la gestion du Covid 19.

1. Personnel communal :

- Mise en ASA (Autorisation Spéciale d' Absence) de certains agents (Laurence, Cécile, Eric et Jean-Claude)
- Mise en congé maladie exceptionnel pour garde d' enfants de – de 16 ans (Madeleine Stéphanie et Nadège)
- Mise en place du télétravail (Isabelle et Huguette)

2. Finances :

- Paiement des factures Archimbaud (4838.15 €), UCAR (3571.85 €), DESBENOIT (34501.06 €) pour travaux école.
- Validation du devis de M. Poyet (une partie pour le chemin des Boeles (reprise fossé, pose grille et coupes d'eau).
- Envoi demandes de subventions pour éclairage terrain de football à la Région, au Département.
- FFA (en attente avis préalable favorable suite à l' envoi de la demande)

3. Don de masques à la préfecture de la Loire
4. Don de gants et charlottes à 2 cabinets d'infirmières (remplacé à l'identique par l'une des infirmières)
5. Mise en place du petit marché sous 2 dates + vente de fruits
6. Fermeture des espaces publics y compris le cimetière.
7. Création liste des personnes de + de 65 ans et appels réguliers des personnes les plus vulnérables. Distribution d'un courrier à tous les habitants pour information des mesures mises en place par la mairie.
8. Point sur nombre de messages reçus pendant la fermeture au public (55 messages en 8 semaines)
9. Commande de 1500 masques à la Région. Commande 1500 masques à entreprises locales (MARCOUX-LAFAY et Mme GELOT). Commande 1500 masques à Loire Forez.
10. Installation et fournitures de protections au personnel communal pour respect des règles sanitaires liées au COVID 19.
11. Commande de 2 bornes de distribution de gel hydro-alcoolique, 1 à l'école et 1 en mairie (250 € HT l'une).

La séance est levée à 20h00

Prochain conseil municipal le vendredi 12 juin à 20h00.